

## **OCCITANIE**

Le 19/03/2019

## Information sur l'absence d'avis de la Mission régionale d'Autorité environnementale de la région Occitanie Élaboration du PLU de Lacroix-Falgarde (31)

n°saisine 2018-7030 n°MRAe 2019AO28

Par courrier daté du 13 décembre 2018, reçu par la DREAL Occitanie le 18 décembre 2018, la commune de LACROIX-FALGARDE (31) a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet d'élaboration de son PLU, au titre des articles R 104-21 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 18 mars 2019 (article R.104-25 du Code de l'urbanisme).